

***MOTION ADOPTEE PAR LES AVOCATS
DU BARREAU DE BAYONNE***

Le 11 octobre 2017

Lors de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2017, les avocats du Barreau de Bayonne ont décidé, à l'unanimité :

- 1- De voter un soutien complet au maintien de la Cour d'Appel de Pau, en toutes ses compétences,
- 2- De voir donner à la Cour d'Appel de Pau, tous les moyens tant humains que numériques pour améliorer le traitement des flux, au profit des justiciables.

BAYONNE, le 11 octobre 2017

François HOURCADE
Bâtonnier de l'Ordre

